

ARRÊTÉ

portant définition des limites de l'agglomération de Nogent-sur-Oise

ARR2020 256

Le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivants, R 411-2, R 411-8 et R411-25;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication;

CONSIDERANT la nécessité de définir le périmètre de la zone agglomérée de la Ville de Nogent-sur-Oise.

ARRÊTE

<u>ARTICLE 1</u>: Toutes les dispositions définies par les arrêtés antérieurs, fixant les anciennes limites de l'agglomération de Nogent-sur-Oise, sont abrogées.

<u>ARTICLE 2</u>: Les limites de l'agglomération de Nogent-sur-Oise, au sens de l'article R 110-2 du code de la route, sont fixées ainsi qu'il suit dans le tableau suivant :

N°	Voie	Indication complémentaire	géographique	Coordonnées Lambert
1	Rue Jules Vallès			Latitude : 49,268915 Longitude : 2.445604
2	Rue Eugène Pottier			Latitude : 49,268040 Longitude : 2.447594
3	Rue John Kennedy			Latitude : 49,266893 Longitude : 2.451329
4	Rue Jean Jaurès			Latitude : 49,265849 Longitude : 2.451929
5	Rue Louis Blanc			Latitude : 49,264214 Longitude : 2.460855
6	Carrefour Rue de Verdun / Rue Marceau			Latitude : 49,265901 Longitude : 2.468310
7	Carrefour Avenue Claude Péroche / Rue du Pont Royal			Latitude : 49,266460 Longitude : 2.473607
8	Rue Albert Thomas			Latitude : 49,266422 Longitude : 2.474657
9	Avenue Jules Guesde			Latitude : 49,267234 Longitude : 2.476611
10	Rue Blériot			Latitude : 49,267508 Longitude : 2.477254
11	Rue Demagnez			Latitude : 49,267889

			Longitude : 2.478189
12	Rue Daniel Cuvelier		Latitude : 49,268849 Longitude : 2.480547
13	Rue Henri Roger		Latitude : 49,269239 Longitude : 2.481391
14	Avenue de l'Europe	En provenance de Creil	Latitude : 49,269668 Longitude : 2.482688
15	Avenue de l'Europe	En provenance de la RD 1016 en sortie de Beauvais (Piscine Nogent-Villers)	
16	Rue Charles Somasco		Latitude : 49,266941 Longitude : 2.486963
17	Quai d'Amont		Latitude : 49,265964 Longitude : 2.488467
18	Rue du Marais Sec	En provenance de Villers Saint Paul	Latitude : 49,277778 Longitude : 2.489863
19	Rue des Frères Péraux		Latitude : 49,279985 Longitude : 2.484701
20	Rue Marcel Deneux		Latitude : 49,283572 Longitude : 2.475221
21	Carrefour Rue Jean Monnet / Rue Roland Vachette		Latitude : 49,286762 Longitude : 2.461204
22	RD 200 – Rond Point du château des Rochers	En provenance de Montataire	Latitude : 49,276860 Longitude : 2.461415
23	RD 200 – Carrefour avec la rue Roland Vachette	En provenance de la RD 1016	Latitude : 49,284687 Longitude : 2.465722
24	Rue Jean Monnet		Latitude : 49,287649 Longitude : 2.454644
25	Rue Faidherbe		Latitude : 49,286141 Longitude : 2.452644
26	RD 1016 – Bretelle « AUCHAN »		Latitude : 49,270053 Longitude : 2.482843
27	Carrefour Rue du Marais Sec / RD 1016	Bretelle de sortie de la RD 1016 en provenance de Creil	Latitude : 49,275364 Longitude : 2.486936
		1	•

<u>ARTICLE 3</u>: La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - livre I - 5ème partie - signalisation d'indication - sera mise en place à la charge de la commune.

<u>ARTICLE 4</u>: Les dispositions définies par l'article 1 er du présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

<u>ARTICLE 5</u>: Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Nogent-sur-Oise.

<u>ARTICLE 6</u>: Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7: M. le Maire de la commune de Nogent-sur-Oise, Mme la Présidente du Conseil Départemental

de l'Oise, le Groupement de Gendarmerie de l'Oise, Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de l'Olse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. Fait à Nogent-sur-Oise,

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens – 14 rue Lemerchier – 80000 AMIENS dans un délai de deux mois à compter de sa notification, publication ou affichage, par courrier ou de façon dématérialisée par le biais de la plateforme Télérecours Citoyen (https://www.telerecours.fr/).